Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260219-B_2026_09-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

BUREAU COMMUNAUTAIRE
19 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 février, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS.

Etaient présents : Chrystèle BERTRAND, Fabrice DALINO, Bruno DUTEIL, Yannick FOUVILLE, Marie GUEGUEN, Régine LEFEUVRE, Marcelle LE GUELLEC, Christophe MARTINS, Isabelle OZOUX, Jean RONSIN, Joseph THEBAULT.
Etaient excusés : Loïc BOISGERAULT, Fabienne BONDON

La séance est ouverte à 9h30
Secrétaire de séance : Marcelle LE GUELLEC

TOURISME – ADHESION 2026 A ADN TOURISME

N° Délibération B/2026/09

EXPOSE DES MOTIFS

La fédération nationale des organismes institutionnels de tourisme (ADN Tourisme) est née en 2020 du regroupement des trois fédérations historiques des acteurs institutionnels du tourisme, Offices de Tourisme de France, Tourisme & Territoires et Destination Régions.
En associant ainsi les trois échelons territoriaux (offices de tourisme, comités départementaux et régionaux du tourisme), ADN Tourisme représente les forces conjuguées de 1200 structures et 14 200 salariés.
Tout en tenant compte des compétences partagées et des activités propres à chaque échelon territorial et dans le respect du code du tourisme, ADN Tourisme a pour objectif de proposer une offre de services et une expertise au plus près des attentes de ses adhérents. Elle a également pour ambition de développer des partenariats forts avec l'État et ses opérateurs, ainsi qu'avec les acteurs privés, dans la perspective d'inscrire son action dans une vision partagée d'un tourisme responsable et de qualité.
Par ailleurs, la fédération est propriétaire de la marque *Offices de Tourisme de France* et garante de sa bonne utilisation sur l'ensemble du territoire français.
Le coût annuel d'adhésion en 2026 est fixé à 945 euros.

Des missions structurantes :

- REPRÉSENTER les organismes de tourisme selon les échelons territoriaux.
- DÉFENDRE les intérêts collectifs de ses adhérents et leur représentation.
- ANIMER le réseau des organismes de tourisme dans toutes ses dimensions territoriales et humaines.
- ACCOMPAGNER les évolutions, les transformations et les projets structurants du secteur touristique.
- INNOVER pour préparer l'avenir.

Pour Montfort Communauté, adhérer au réseau national permet entre autres de :

- Pouvoir utiliser la marque « Offices de Tourisme de France »,

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260219-B_2026_09-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- Bénéficier d'une assistance juridique en ligne 24/24 et 7/7 et de tarifs négociés (forfaits conseils, packs RGPD et DPO externalisé, droits d'auteur SACEM...).
- Accéder à l'espace professionnel de la fédération avec un centre de ressources, des espaces collaboratifs thématiques et des forums de discussion.
- Être tenu informé des actualités du secteur et du réseau grâce à une newsletter hebdomadaire et des actualités quotidiennes.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget de Montfort Communauté,
Considérant la nécessité pour l'office de tourisme communautaire de pouvoir bénéficier de l'appartenance au réseau national des Offices de tourisme de France, notamment dans le cadre de son classement en catégorie 1, condition obligatoire dans le cadre de certains labels de territoire (Station classée, Village Etape, Station verte ...),

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2026 à ADN Tourisme ;
- autorise le Président à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTE
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,